

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF



Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s) :

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s) :

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
22 mars 2024

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

- 9 AVR. 2024
---------------

et publication du

- 9 AVR. 2024
---------------

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Monsieur Thierry VIDAL

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance



Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL01A
Objet :	DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - budget assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF-1-1_0.xml		
<b>Annexe (Délibération)</b>	application/pdf	80.7 Ko
Nom original : Delib vote Compte Gestion Assain 2023.pdf		
Nom métier :		
70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	219.7 Ko
Nom original : CG-Budget Assainissement-2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h37min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h37min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h37min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h37min23s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/2024  
ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.  
Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.  
Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	19
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**Procurat ion(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON. Mme MENDES n'a pas pris part au vote pour Mme CHARLIER

**Etai(en)t excusé(s) :**

**A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

Monsieur Thierry VIDAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

- 9/AVR. 2024

et publication du

- 9/AVR. 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
DU BUDGET ESPACE DES CLARISSES**

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget espace des clarisses, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance



  
Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL01C
Objet :	DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - Espace des Clarisses
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Annexe (Délibération)</b> Nom original : Délib Vote Compte de Gestion 2023 Esp Cla.pdf Nom métier : 70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	84 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : CG-Budget Espace des Clarisses-2023.pdf Nom métier : 99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	193.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h39min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h39min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h40min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h40min17s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF

*SLOW*

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s) :

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation
22 mars 2024

Etai(en)t absent(s) :

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Monsieur Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024
---------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
DU BUDGET REGIE CULTURELLE**

et publication du

- 9 AVR. 2024
---------------

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget regie culturelle, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance

*[Signature]*



*[Signature]*  
Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL01B
Objet :	DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - budget régie culturelle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF-1-1_0.xml		
<b>Annexe (Délibération)</b>	application/pdf	75.8 Ko
Nom original : Delib vote compte gestion RC 2023.pdf		
Nom métier :		
70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	224.7 Ko
Nom original : CG-Budget Régie Culturelle-2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h38min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h39min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h39min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h39min36s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/2024  
ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s) :

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s) :

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
22 mars 2024
Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
Monsieur Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024
et publication du
- 9 AVR. 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance





Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DCM240409CL01</b>
Objet :	<b>DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - Budget Principal</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Annexe (Délibération)</b> Nom original : Délib Vote Compte Gestion.pdf Nom métier : 70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	82.1 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : CG-Budget Principal-2023.pdf Nom métier : 99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	377.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h34min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h35min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h35min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h35min31s	Reçu par le MI le 2024-04-09



2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le 10/04/2024  
ID : 032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF

SLO

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.  
Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.  
Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Date de la convocation
22 mars 2024

**Procurat ion(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date d'affichage
10 AVR. 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Monsieur Thierry VIDAL

10 AVR. 2024
et publication du
10 AVR. 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	297 669,00
	Réalisé :	159 071,13
	Reste à réaliser :	66 407,00
Recettes	Prévu :	297 669,00
	Réalisé :	231 183,88
	Reste à réaliser :	39 057,80

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	478 512,00
	Réalisé :	442 148,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	478 512,00
	Réalisé :	494 183,34
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	72 112,75
Fonctionnement :	52 035,06
Résultat global :	124 147,81



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire s'étant retiré lors du vote.  
Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance

*(Signature of Jean-François Darroux)*

*(Signature of Thierry Vidal)*  
Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240410CL02A
Objet :	DCM vote du Compte Administratif 2023 - Assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1.4 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	82.2 Ko
Nom original : Delib vote CA Assain 2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	text/xml	43.1 Ko
Nom original :		
ASSAINISSEMENT_VILLE_DE_MIRANDE_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_2.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	215 Ko
Nom original : ETAT_ACTIF_032023_20240405_504036162212.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_3.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	114.9 Ko
Nom original : RAR.pdf		

Nom métier :

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1\_4.pdf

**Document principal (Document budgétaire)**

application/pdf

94.7 Ko

Nom original : Page signatures.pdf

Nom métier :

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1\_5.pdf

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 14h14min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 14h14min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 14h14min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 14h14min40s	Reçu par le MI le 2024-04-10

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF

SLOW

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	19
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**Procuration(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON et Mme MENDES n'a pas pris part au vote pour Mme CHARLIER

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
22 mars 2024

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Monsieur Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024
et publication du
- 9 AVR. 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 518 814,64
	Réalisé :	1 515 524,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 518 814,64
	Réalisé :	1 516 995,76
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	184 530,00
	Réalisé :	177 163,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	184 530,00
	Réalisé :	173 726,68
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	1 470,77
Fonctionnement :	-3 436,52
Résultat global :	-1 965,75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire , s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance

Cet extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance



*(Signature of Jean-François Darroux)*

*(Signature of Thierry Vidal)*

Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DCM240409CL02C</b>
Objet :	<b>DCM Vote du CA 2023 - Espace des Clarisses</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1.3 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	85.2 Ko
Nom original : Délib Vote CA 2023 Esp Cla.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	text/xml	35 Ko
Nom original : ESPACE_DES_CLARISSSES_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_2.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	43.7 Ko
Nom original : ETAT_ACTIF_032023_20240405_504036163112.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_3.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	87.1 Ko
Nom original : Page signatures.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_4.pdf		

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h01min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h04min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h04min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h05min43s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF

*SLOW*

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**Procurat ion(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation
22 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Monsieur Thierry VIDAL

- 9, AVR. 2024
et publication du
- 9, AVR. 2024

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>
Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	67 248,00
	Réalisé :	64 769,13
	Reste à réaliser :	2 400,00
Recettes	Prévu :	67 248,00
	Réalisé :	42 365,36
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	343 857,00
	Réalisé :	302 596,46
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	343 857,00
	Réalisé :	327 130,23
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-22 403,77
Fonctionnement :	24 533,77
Résultat global :	2 130,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de

séance.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance



*[Signature]*

*[Signature]*  
TH. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL02B
Objet :	DCM Vote du CA 2023 - Régie Culturelle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1.4 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	82.1 Ko
Nom original : Delib vote CA RC 2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	text/xml	54 Ko
Nom original : REGIE_CULTURELLE_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_2.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	107.3 Ko
Nom original : RAR.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_3.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	66.8 Ko
Nom original : ETAT_ACTIF_032023_20240405_504035535612.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_4.pdf		



Nom original : Page signatures.pdf

Nom métier :

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1\_5.pdf

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h00min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h01min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h02min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h19min37s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

*SLOW*

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etai(en)t présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procurat ion(s) :

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s) :

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
22 mars 2024

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 9 AVR. 2024 (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : Monsieur Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024
et publication du
- 9 AVR. 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 713 835,00
	Réalisé :	1 488 972,15
	Reste à réaliser :	153 139,42
Recettes	Prévu :	1 713 835,00
	Réalisé :	1 161 840,33
	Reste à réaliser :	182 978,40

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 575 214,00
	Réalisé :	4 178 166,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 575 214,00
	Réalisé :	4 691 401,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-327 131,82
Fonctionnement :	513 235,16
Résultat global :	186 103,34

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire , s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance



*[Signature]*

*[Signature]*  
Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL02
Objet :	DCM vote du CA 2023 - Budget Commune
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1.7 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	78.7 Ko
Nom original : Délib Vote CA.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	text/xml	425.4 Ko
Nom original : COMMUNE_DE_MIRANDE_2023_CA-scélé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_2.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	537.7 Ko
Nom original : 22300MIRANDERAR2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_3.pdf		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b>	application/pdf	95.7 Ko
Nom original : DCM Bilan des Acquisitions 2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_4.pdf		

**Document principal (Document budgétaire)**

application/pdf 640.5 Ko

Nom original : ETAT\_ACTIF\_032023\_20240405\_504036161412.pdf

Nom métier :

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1\_5.pdf

**Document principal (Document budgétaire)**

application/pdf 1.6 Mo

Nom original : note synthèse année 2023 CA.pdf

Nom métier :

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1\_6.pdf

**Document principal (Document budgétaire)**

application/pdf 88.8 Ko

Nom original : Page signatures.pdf

Nom métier :

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1\_7.pdf

**Cycle de vie de la transaction :**

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h54min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h56min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h56min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h58min24s	Reçu par le MI le 2024-04-09

# NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## COMMUNE de MIRANDE



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

### **Code général des collectivités territoriales — extrait de l'article L2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

## Contexte général

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé pour l'instant un tel scénario dans les économies développées avant 2024.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés.

L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro Covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%.

Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

## Contexte national

### la croissance ralentit mais reste positive au T3

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point).

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif.

La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024. Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022.

La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2024 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire.

En ce sens, une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré pandémie, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation.

Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.

En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.

La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers.

De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

## Contexte local

### Eléments de contexte : Evolution de la population de 2015 à 2023

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF



Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population Municipale	3664	3572	3527	3483	3468	3455	3 455	3 445	3 454
Population Comptée à part	307	340	340	342	326	317	317	288	287
Population Totale	3971	3912	3867	3825	3794	3772	3 772	3 733	3 741

## Priorités du budget

### Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Les secteurs prioritaires fixés par la collectivité, en matière de dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur l'entretien du patrimoine, la propreté de la ville, l'éducation.

En matière de politique des ressources humaines, la ville axe sa priorité sur le maintien de ces effectifs.

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
Agents en position d'activité (tous statuts)	60	100,00%	61	100,00%	58	100,00%	58	100,00%	58	100,00%	58	100,00%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	49	83,05%	50	81,97%	51	87,93%	51	87,93%	51	87,93%	51	87,93%
Non titulaires occupant un emploi permanent	3	3,39%	5	8,19%	2	3,45%	2	3,45%	2	3,45%	2	3,45%
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	8	13,56%	6	9,84%	5	8,62%	5	8,62%	5	8,62%	5	8,62%

### Répartition des non titulaires par type de contrat

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remplaçants de titulaires (maladie...)	3	5	2	2	2	2
Accroissement temporaire d'activité	6	6	5	6	4	2
CUI-CAE, emploi d'avenir ou en apprentissage	2	0	0	1	1	1
Emploi de cabinet	0	0	0	0	0	1

### Rémunération titulaires et non titulaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
montant de la rémunération principale titulaire et non titulaire (traitement indiciaire + NBI + SFT)	1 037 129,00 €	1 115 699,00 €	1 120 701,00 €	1 134 330,00 €	1 176 554,00€	1 187 654,00 €
montant des primes et indemnités (Régime Indemnitaire, Prime de présence, Heures supplémentaires et complémentaires...)	184 707,00 €	189 019,00 €	213 291,00 €	211 666,00 €	208 212,00 €	212 106,00 €

services	agents titulaires en activité	agents non titulaires	ETP TOTAL en activité	agents en longue maladie	dispo ou congé parental	Variation de l'effectif 2022/2023
cabinet du Maire et Adjoints	1		1			
services administratifs	9		8,5		1	
conciergerie	1		1			
police municipale	3		3	1		
service scolaire et périscolaire	6	2	5,95	1		-1,21
services culturels	4	1	3,17	1	1	+0,05
service animation	1		1			
services techniques	27	3	27,37	1	1	-0,5
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>50,99</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>-1,66</b>

## Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Cela concerne, les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

## Budget Principal

Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	57 375,01
F	Produits des services (Concession cimetièrè - Redevances occupation du domaine Public,...)	92 694,92
F	Impôts et taxes (impôts locaux, Taxe conso finale électricité, Attribution de compensation, Droits mutation...)	2 406 730,86
F	Dotations et participations (DGF, DSR, Compensations exonérations TH, TFB, TFNB)	1 557 830,72
F	Autres produits gestion courante (Revenus des immeubles)	84 091,64
F	Produits exceptionnels (rbmt. Assurances, ...)	90 837,64
F	<b>Produits de cessions</b>	9 132,00
F	Produits financiers (intérêts parts sociales)	9272,42
F	Produits immobilisés (Travaux en régie)	48 396,76
F	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	335 039,72
I	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement,...)	357 139,32
I	<b>Emprunt réalisé</b>	250 000,00
I	<b>Subventions reçues</b>	334 290,47
I	Autres immobilisations financières (cautions perçues)	0,00
I	Opérations d'ordres (amortissements, cessions)	220 410,54
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 853 242,02</b>
	<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i>	<i>4 691 401,69</i>
	<i>Total des recettes d'investissement (I)</i>	<i>1 161 840,33</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/voirie/réseau /matériel, honoraires, téléphone/internet, timbres, assurances... )	1 078 018,26
F	<b>Charges personnel</b>	2 113 054,49
F	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions versés aux associations, aux budgets annexes)	626 900,19
F	Charges financières (intérêt bancaires)	180 036,43
F	Charges exceptionnelles (Rbmt loyers trop perçus)	2 627,65
F	<b>Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)</b>	177 529,51
I	<b>Remboursement emprunt</b>	496 390,99
I	Immobilisation incorporelles (PLU+subventions associations)	36 602,00
I	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels, ...)	940 613,33
I	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	15 365,83
I	Opérations d'ordres (cessions)	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 667 138,68</b>
	<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i>	<i>4 178 166,53</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i>	<i>1 488 972,15</i>



## I. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus.
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, eau, combustible, réparations diverses,...)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les subventions versées aux associations, aux budgets annexes
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées :

- au titre des prestations fournies à la population (garderie périscolaire, locations de salles, de matériels, droit de place, concessions cimetière...),
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat,
- à diverses subventions.

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 73,22 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 123,39 %.

## II. La section d'investissement

### Investissement 2023

Lieu	Motif	Dépenses	Achat- Travaux en régie	M.Oeuvre - Travaux en régie	Réalisé 2023
Terrain SOURNET	Terrain	2 320,00 €			2 313,12
Aménagement centre Ancien	Travaux + maîtrise d'œuvre <u>Rue de l'évêché</u>	120 000,00 €			141 672,54
Aménagement centre Ancien	Place Louis Durieux Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €			25 410,00
Église	Maitrise d'œuvre	18 000,00 €			
Glisse Urbaine	Construction du Skate Parc	221 814,00 €			212 919,00
École maternelle + logement Rénovation thermique	Maçonnerie - Gros œuvre	31 600,80 €			401 686,69
	Menuiseries	119 515,20 €			
	Isolation par l'extérieur ITE	119 160,00 €			
	Plâtrerie - Isolation	70 260,53 €			
	Plomberie - Chauffage	106 260,00 €			
	Electricité	11 154,00 €			
	Peinture	4 770,00 €			
	Serrurerie - Zinguerie	16 134,00 €			
	Alarme intrusion	6 279,32 €			
École maternelle + logement Rénovation thermique	Honoraire architecte	38 810,71 €			
	Bureaux d'études	4 800,00 €			
	CSPS	3 120,00 €			
	Diagnostic Amiante Avant Travaux (DAAT) + frais parution	2 520,00 €			
Ecole maternelle	Achat et pose ballon d'eau chaude logement				2 254,72
Ecole Primaire	Aire de jeux				1 867,20
Aménagement DOJO	Maîtrise d'œuvre				15 272,40

Ancienne piscine en régie	Création buvette	9 500,00 €			
Service Fêtes et cérémonies	30 planchers de scène dimension 1,20m x 1,20m	3 700,00 €			
Mobiliers urbains	Jardinière bac + bancs	10 000,00 €			
Point à Temps en régie	Émulsion, cailloux 2/6 et 6/9	7 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	<b>21 199,69</b>
Lampe LED	Remplacement en LED	6 600,00 €			
Place Noulens	Remplacement en LED	8 000,00 €			
Éclairage pétanque ancienne piscine	Remplacement en LED	11 000,00 €			
Éclairage rugby ancienne piste d'athlétisme	Remplacement en LED	2 500,00 €			
Éclairage terrain de Pala	Remplacement en LED	2 900,00 €			
Panneaux routiers	Renouvellement suivant besoin	3 000,00 €			
Vidéosurveillance Tranche 1	Serveur audiovisuel + caméras	32 080,00 €			<b>32 080,00</b>
Vidéosurveillance Tranche 1 en régie	Travaux ST pour câblage	16 680,00 €		9 840,00 €	<b>17 762,60</b>
Vidéosurveillance Tranche 2	Serveur audiovisuel + caméras	28 370,00 €			<b>25 880,00</b>
Vidéosurveillance Tranche 2 en régie	Travaux ST pour câblage	11 120,00 €	4 560,00 €	6 560,00 €	
Place Adrien Pérez	Réfection et aménagement	21 200,00 €	10 000,00 €	11 200,00 €	
Tennis	Eclairage des courts de tennis	33 000,00 €			<b>21 600,00</b>
Service Espace vert	Nettoyeur Haute Pression				<b>780,00</b>
	Tondeuse				<b>7 584,00</b>
Service Administratif	Destructeur de documents				<b>896,90</b>
Ascenseur Mairie		10 200,00 €			
Projet numérique	Site Internet	12 000,00 €			
		<b>1 135 368,56</b>			<b>940 613,33</b>

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

9 434 47  
SLO

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 496 390,99 € en 2023.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

**Le volume total des recettes d'investissement** est de 1 161 840 €. Elles sont constituées par :

- Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé pour 243 650 €

- Subventions diverses pour 334 290 € versées par l'Etat, le Département, la Région,....

- Fonds Compensation de la TVA pour 62 533 €

- Taxe d'aménagement pour 50 957 €

- Opérations patrimoniales liées aux cessions de biens et opérations d'ordres liées aux amortissements pour 164 879 €.

- Encaissement des remboursements du capital des emprunts contractés par le budget principal pour le compte des budgets annexes : 55 531 €

- Réalisation d'un emprunt pour 250 000 € permettant de financer les travaux d'investissement.

## Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 575 214,00	4 178 166,53
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 575 214,00</b>	<b>4 178 166,53</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 240 174,28	4 356 361,97
RESULTAT ANTERIEUR	335 039,72	335 039,72
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 575 214,00</b>	<b>4 691 401,69</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023</b>		<b>178 195,44</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>513 235,16</b>

	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 698 469,17	1 473 606,32
RESULTAT ANTERIEUR	15 365,83	15 365,83
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 713 835,00</b>	<b>1 488 972,15</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 713 835,00	1 161 840,33
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 713 835,00</b>	<b>1 161 840,33</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023</b>		<b>-311 765,99</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>-327 131,82</b>

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>513 235,16</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-327 131,82</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>186 103,34</b>

### III. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023

Pour l'année 2023, les mutations immobilières de la commune de Mirande se sont élevées à un total de :

- acquisitions : 2 313,12 €

- cessions : 0 €

Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

#### I – ACQUISITIONS :

##### Acquisitions d'un terrain :

- Terrain Haouré :

Délibération du 18 octobre 2022 pour l'acquisition d'une superficie de 3 480 m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de M. SOURNET.

But : Extension des équipements sportifs du stade de la poucrière.

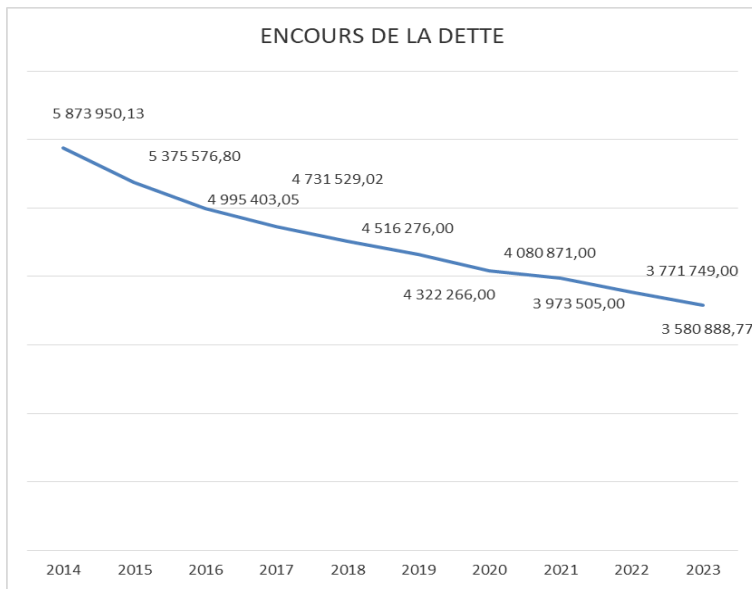
Prix : 2 313,12 €.

#### II – CESSIONS :

NEANT.

### IV. Etat de la dette :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
Intérêts	172 508	158 524	116 057	104 332	91 794
Annuité (Capital + intérêts)	666 518	649 919	553 036	556 091	532 676
Annuité par habitants	174	165	141	145	143
Annuité /recettes réelles de fonctionnement)%	15,52%	14,93%	13,17%	11,37%	12,36%
Capital restant dû au 31/12 (encours de la dette)	4 322 266	4 080 871	3 973 505	3 771 749	3 580 889
Encours de la dette par habitants	1 131	1 035	1 014	983	959
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	100,62%	93,74%	94,65%	77,11%	83,12%
Épargne brute en €	291 066	408 851	331 225	360 030	349 596
Épargne de gestion €	465 500	562 587	454 740	469 570	529 632
Épargne nette en €	-202 945	-82 544	-105 754	-147 544	-146 795
Capacité de désendettement en années	14,85	10	12	10,5	10,2



Sur la période 2019/2024, le stock de dette a diminué de 938 575,74 €, passant de 4 516 276,00 € au 31/12/2018 à 3 577 700,26 € au 31/12/2023. (hors emprunts sur créances).

En 2023, l'annuité de remboursement de la dette a été de 532 676,38 € dont 91 793,68 € au titre des intérêts de la dette (hors emprunts sur créances).

La répartition de l'encours de dette, déduction faite des créances sur les budgets annexes:

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2023	en %	NOMBRE DE CONTRATS
CAISSE FINANCEMENT LOCAL	725 601	20,28 %	1
BANQUE POPULAIRE	64 215	1,79 %	1
CREDIT AGRICOLE	1 257 040	35,13 %	9
CDC	67 688	1,90 %	1
CAISSE D'EPARGNE	1 466 345	40,90 %	10
<b>TOTAL</b>	<b>3 580 889</b>		<b>22</b>

Dans la répartition par type de taux, la dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. Sur les deux derniers exercices, profitant d'un contexte financier sur taux longs extrêmement favorable, la mobilisation des emprunts s'est réalisée sur du taux fixe.

Cette structuration expose moins la collectivité à une remontée probable des taux variables qui sont, actuellement, pratiquement à des taux « plancher ».

La part en taux fixe représente 100 % de l'encours de dette comme le montre le tableau ci-dessous.

TYPE DE TAUX	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2023	%	NOMBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	3 580 889	100	22
<b>TOTAL</b>	<b>3 580 889</b>		

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F).

**La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.**

#### Les ratios financiers :

DONNEES	RATIOS	POPULATION DGF	RATIO
	MONTANT		
DEP. REELLES FONCTIONNEMENT/POP.	3 964 891	3 733	1 062,12
PRODUIT IMPOSITIONS DIRECTES/POP.	2 056 611	3 733	550,93
RECETTES REELLES FONCT. /POP.	4 307 965	3 733	1 154,02
DEPENSES EQUIPEMENT BRUT/POP.	977 215	3 733	261,78
ENCOURS DE LA DETTE TOTALE /POP.	3 577 700	3 733	958,4
DOTATION GLOBALE FONCT. /POP.	1 557 831	3 733	299,89
DEPENSES DE PERSONNEL/DEP. REELLES FONCT	2 113 054	3 964 891	0,5329

## Budget annexe ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	
F	Produits des services (Redevances assainissement, contrôle assainissement,...)	337 769,70
F	Autres produits gestion courante (recettes provenant des déversements des effluents d'entreprises industrielles dans la station d'épuration)	0,31
F	Produits exceptionnels (quote-part de subventions, ...)	57 367,92
F	Produits immobilisés (Travaux en régie)	0,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	99 045,41
I	Opérations d'ordres (amortissements)	127 722,68
I	Excédent d'investissement reporté	103 461,20
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>725 367,22</b>
<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i>		<i>494 183,34</i>
<i>Total des recettes d'investissement (I)</i>		<i>231 183,88</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances... )	104 524,25
F	Charges personnel	80 608,94
F	Autres charges de gestion courante (admissions en non valeurs)	4,77
F	Charges financières (intérêt bancaires)	116 862,53
F	Charges exceptionnelles (Rbmt redevances assainissement perçues à tort)	239,26
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	139 908,53
I	Remboursement emprunt	92 776,21
I	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels, ....)	40 288,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	26 006,92
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>601 219,41</b>
<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i>		<i>442 148,28</i>
<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i>		<i>159 071,13</i>

### La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires des 2 agents municipaux affectés à ce service.
- l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage (électricité, eau, combustible, réparations diverses,...)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la redevance d'assainissement facturée aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif et des prestations de contrôle d'assainissement.

### La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

L'effort d'équipement au cours de l'exercice 2023 pour un montant de 40 288 € et dans les différents secteurs de l'activité assainissement a été le suivant :

Article	Désignation	Proposition BP 2023	Réalisé 2023
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	74 695,00	13 288,00
2031	Frais d'études sur l'analyse de notre réseau d'assainissement et audit sur la station d'épuration	74 695,00	13 288,00

Article	Désignation	Proposition BP 2023	Réalisé 2023
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	103 874,00	27 000,00
<b>Par entreprise :</b>		<b>71 874,00</b>	
	Réserves pour travaux suite à étude	71 874,00	
<b>Matériel et outillage :</b>		<b>32 000,00</b>	
	Tracteur	27 000,00	27 000,00
	Pompe de relevage	5 000,00	

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de 92 776 € en 2023.

Le Budget Assainissement compte 8 emprunts à taux fixe, classés 1A. Ils s'élève à 904 349,88 €.



Les recettes d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est de 231 184 €. Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordres liées aux amortissements : 127 723 €
- Excédent d'investissement reporté : 103 461 €

### Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	478 512,00	442 148,28
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>478 512,00</b>	<b>442 148,28</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	478 512,00	395 137,93
RESULTAT ANTERIEUR	99 045,41	99 045,41
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>577 557,41</b>	<b>494 183,34</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>52 035,06</b>
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	297 669,00	159 071,13
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>297 669,00</b>	<b>159 071,13</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	194 207,80	127 722,68
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	103 461,20	103 461,20
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>297 669,00</b>	<b>231 183,88</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT DE L'ANNEE</b>		<b>-31 348,45</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>72 112,75</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>52 035,06</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 112,75</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE CUMULE</b>		<b>124 147,81</b>

### Budget annexe Régie Culturelle

Recettes		
F	Produits des services (vente production électricité, recettes Ecole de Musique, abonnements médiathèque)	46 567,38
F	Participation du Budget Principal	277 235,07
F	Autres produits gestion courante (remboursements de frais dans le cadre du transfert de compétence tourisme à la Communauté de Communes)	3 327,78
I	Dotations Fonds divers Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	42 047,96
I	Amortissements et provisions pour dépréciations	317,40
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>369 495,59</b>
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>327 130,23</i>
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>42 365,36</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances... )	68 169,24
F	Charges personnel	163 677,05
F	Autres charges de gestion courante (subventions aux associations culturelles)	59 100,33
F	Charges financières (intérêt bancaires)	11 026,44
F	Amortissements et provisions pour dépréciations	623,40
I	Remboursement emprunt	32 351,14
I	Déficit d'investissement reporté	32 417,99
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>367 365,59</b>
	<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>302 596,46</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>64 769,13</i>

## La section de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal
- l'entretien et la consommation des bâtiments culturels (Ecole de Musique, Office du tourisme, Musée et Médiathèque) en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- le versement de subventions aux associations culturelles
- les intérêts des emprunts à payer.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent principalement de la participation du budget Principal pour 277 235,07 €.

## La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Est comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 32 351 € en 2023. Le Budget Régie Culturelle compte 1 emprunt à taux fixe, classé 1A. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 64 867 €.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par :

- Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 42 048 €
- Dotation aux amortissements pour 317 €

## Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	343 857,00	302 596,46
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>343 857,00</b>	<b>302 596,46</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	343 857,00	327 130,23
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>343 857,00</b>	<b>327 130,23</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 533,77</b>
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 830,01	32 351,14
RESULTAT ANTERIEUR	32 417,99	32 417,99
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>67 248,00</b>	<b>64 769,13</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 248,00	42 365,36
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>67 248,00</b>	<b>42 365,36</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-22 403,77</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 533,77</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-22 403,77</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 130,00</b>


### Budget annexe Espace des Clarisses

(Regroupant les Services de la Direction Générale des Finances Publiques et la Maison de Santé)

Budget Espaces des Clarisses		
Recettes		
F	Produits des services (récupération des charges locatives)	23 859,46
F	Autres produits gestion courante (revenus des immeubles)	97 522,14
F	Produits exceptionnels	46 126,66
F	Excédent de fonctionnement reporté	6 218,42
I	Opérations d'ordres (amortissements)	84 311,12
I	Excédent de fonctionnement reporté	48 884,64
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>306 922,44</b>
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>173 726,68</i>
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>133 195,76</i>

<b>Dépenses</b>		
F	Charges générales (électricité, eau, assainissement, combustibles, fournitures, assurances, ...)	
F	Charges financières (intérêts des emprunts contractés)	23 599,20
F	Opérations d'ordres (amortissements)	84 311,12
I	Déficit d'investissement reporté	48 884,64
I	Remboursement capital des emprunts	36 713,69
I	Opérations d'ordres (amortissements)	46 126,66
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>308 888,19</b>
	<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>177 163,20</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>131 724,99</i>

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/2024  
ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF



### La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation du bâtiment en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus des locataires et de la récupération des charges locatives de ces mêmes locataires.

### La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette pour la somme de 36 714 € en 2022.

Le Budget Régie Culturelle compte 3 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 887 614 €.

Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées par :

- des opérations d'ordres (amortissements) pour 84 311 €
- excédent de fonctionnement capitalisé pour 48 885 €

### Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	184 530,00	177 163,20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>184 530,00</b>	<b>177 163,20</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 311,58	167 508,26
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	6 218,42	6 218,42
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>184 530,00</b>	<b>173 726,68</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-3 436,52</b>
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 469 930,00	1 466 640,35
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	48 884,64	48 884,64
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 518 814,64</b>	<b>1 515 524,99</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 518 814,64	1 516 995,76
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 518 814,64</b>	<b>1 516 995,76</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023</b>		<b>50 355,41</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>1 470,77</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-3 436,52</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 470,77</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 965,75</b>



## CONSOLIDATION DES BUDGETS

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF



	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMMUNE	4 575 214,00	4 178 166,53
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT	478 512,00	442 148,28
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REGIE CULTURELLE	343 857,00	302 596,46
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ESP CLARISSÉS	184 530,00	177 163,20
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 582 113,00</b>	<b>5 100 074,47</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMMUNE	4 575 214,00	4 356 361,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT	478 512,00	395 137,93
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REGIE CULTURELLE	343 857,00	327 130,23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESP CLARISSÉS	184 530,00	167 508,26
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 582 113,00</b>	<b>5 246 138,39</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>146 063,92</b>
RESULTAT ANTERIEUR COMMUNE		335 039,72
RESULTAT ANTERIEUR ASSAINISSEMENT		99 045,41
RESULTAT ANTERIEUR REGIE CULTURELLE		0,00
RESULTAT ANTERIEUR ESP CLARISSÉS		6 218,42
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULE</b>	<b>5 582 113,00</b>	<b>5 686 441,94</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>586 367,47</b>

	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNE	1 713 835,00	1 473 606,32
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	297 669,00	159 071,13
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE	67 248,00	32 351,14
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSÉS	1 518 814,64	1 466 640,35
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 597 566,64</b>	<b>3 131 668,94</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE	1 713 835,00	1 161 840,33
RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	297 669,00	127 722,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE	67 248,00	42 365,36
RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSÉS	1 518 814,64	1 516 995,76
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 597 566,64</b>	<b>2 848 924,13</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-282 744,81</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE COMMUNE -	121 062,22	15 365,83
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ASSAINISSEMENT	66 649,39	103 461,20
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE REGIE CULTURELLE -	76 329,24	32 147,99
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ESP CLARISSÉS -	95 211,85	48 884,64
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>-275 682,07</b>
 <b>RESULTAT DE L'EXERCICE CUMULE</b>		 <b>310 685,40</b>

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE

*SLO*

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	21
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etaient présents :**

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

**Procurator(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation
22 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024
---------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

et publication du

- 9 AVR. 2024
---------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Assainissement de la Commune de Mirande

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	47 010,35
- un excédent reporté de :	99 045,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52 035,06
- un excédent d'investissement de :	72 112,75
- un déficit des restes à réaliser de :	27 349,20
Soit un excédent de financement de :	44 763,55

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	52 035,06
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1064)	5 913,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	46 121,89
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	72 112,75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande



Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

*Th. VIDAL*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL03A
Objet :	DCM portant affectations des résultats - Budget Assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE-1-1_0.xml	text/xml	892 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Delib AFFECT RT Assain 2023.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	79.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h03min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h06min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h06min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h06min55s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE

SLO

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	21
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Étaient présents :**

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

**Procuration(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation
22 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE

Date d'affichage
- 9 AVR. 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024
et publication du
- 9 AVR. 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Régie Culturelle,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	24 533,77
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 533,77
- un déficit d'investissement de :	22 403,77
- un déficit des restes à réaliser de :	2 400,00
Soit un besoin de financement de :	24 803,77

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	24 533,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	24 533,77
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	22 403,77

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande



Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

*(Signature)*  
Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL03B
Objet :	DCM portant affectations du résultat - Budget Régie Culturelle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	892 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	83.6 Ko
Nom original : Delib AFFECT RT RC 2023.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h04min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h06min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h06min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h07min05s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	20
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etaient présents :**

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

**Procuration(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE. Mme MENDES n'a pas pris part au vote pour Mme CHARLIER

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation

22 mars 2024

Date d'affichage

- 9 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

- 9 AVR. 2024

et publication du

- 9 AVR. 2024

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Thierry VIDAL

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Espace des Clarisses

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 654,94
- un excédent reporté de :	6 218,42
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	3 436,52
- un excédent d'investissement de :	1 470,77
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 470,77

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	3 436,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 436,52
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 470,77

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande



Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

*(Signature)*  
Th. VIDAL

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DCM240409CL03C**  
Objet : **DCM portant affectations des résultats - Budget Espace des Clarisses**  
Type de transaction : **Transmission d'actes**  
Date de la décision : **2024-03-28 00:00:00+01**  
Nature de l'acte : **Délibérations**  
Documents papiers complémentaires : **NON**  
Classification matières/sous-matières : **7.1 - Decisions budgetaires**  
Identifiant unique : **032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE**  
URL d'archivage : **Non définie**  
Notification : **Non notifiée**

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE-1-1_0.xml	text/xml	898 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Délib AFFECT RT 2023 Esp Cla.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	85.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h05min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h07min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h07min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h07min24s	Reçu par le MI le 2024-04-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE**

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE

SLO

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	21
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

**Procurat ion(s) :**

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation
22 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BARBARA ET MME LASSALLE

Date d'affichage
- 9/ AVR. 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Thierry VIDAL

- 9/ AVR. 2024
et publication du
- 9 AVR. 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Commune de Mirande

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	178 195,44
- un excédent reporté de :	335 039,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	513 235,16
- un déficit d'investissement de :	327 131,82
- un excédent des restes à réaliser de :	29 838,98
Soit un besoin de financement de :	297 292,84

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	513 235,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	297 292,84
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	215 942,32
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	327 131,82

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande



Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

TH. VIDAL



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL03
Objet :	DCM portant affectation des résultats - Budget
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Délib AFFECT RT.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	80.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h02min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h06min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h06min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h06min14s	Reçu par le MI le 2024-04-09

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 28 Mars 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. BARBARA ET MME LASSALLE

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
- 9 AVR. 2024
Publication
- 9 AVR. 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

**2024-02-05 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS  
POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2023, les mutations immobilières de la commune de Mirande se sont élevées à un total de :

- acquisitions : 2 313,12 €
- cessions : 0 €

Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

**I – ACQUISITIONS :**

**Acquisitions d'un terrain :**

- Terrain « Terredoux Nord » :  
Délibération du 18 octobre 2022 pour l'acquisition d'une superficie de 3 480 m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de M. SOURNET.  
**But :** Extension des équipements sportifs du stade de la Poudrière.  
**Prix :** 2 313,12 €.

**II – CESSIONS :**

NEANT.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte du bilan tel que présenté ci-dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL




Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024

Le Maire,  
Patrick FANTON



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DCM240409CL05**  
Objet : **DCM portant bilan des acquisitions et cession d'immeubles pour 2023**  
Type de transaction : **Transmission d'actes**  
Date de la décision : **2024-03-28 00:00:00+01**  
Nature de l'acte : **Délibérations**  
Documents papiers complémentaires : **NON**  
Classification matières/sous-matières : **3.1 - Acquisitions**  
Identifiant unique : **032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE**  
URL d'archivage : **Non définie**  
Notification : **Non notifiée**

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE-1-1_0.xml	text/xml	895 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-02-05 - Bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour 2023.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	88 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h41min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h41min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h41min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h41min41s	Reçu par le MI le 2024-04-09

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 28 Mars 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

**2024-02-06 – BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR**

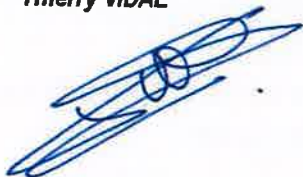
Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour la période 2010-2022. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent pour l'ensemble de la période à 4 243,25 € TTC et qui concernent les redevances d'assainissement et participation au raccordement collectif. Elles seront réparties comme suit :

- Au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" : 2 047,12 €
- Au compte 6542 "Créances éteintes" : 2 196,13 €.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et autorise l'admission en non-valeur de ces sommes, comme indiqué ci-dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL




Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024

Le Maire,  
Patrick FANTON



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DCM240409CL06</b>
Objet :	<b>DCM Budget Assainissement - Admissions en non valeur</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	881 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL06-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	83.1 Ko
Nom original : 2024-02-06 - Budget Assainissement - Admission en non valeur.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL06-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h43min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h43min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h43min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h43min36s	Reçu par le MI le 2024-04-09

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 28 Mars 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

**2024-02-07 – BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour la période 2012-2022. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent pour l'ensemble de la période à 3 888,40 € TTC et qui concernent les factures de garderie périscolaire pour 25,34 €, de déchets verts pour 208 € et de remboursement de l'indemnités journalières pour 3 655,06 €.

Elles seront réparties comme suit :

- Au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" : 3 874,76 €
- Au compte 6542 "Créances éteintes" : 13,64 €.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et autorise l'admission en non-valeur de ces sommes, comme indiqué ci-dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL**




**Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024**

**Le Maire,  
Patrick FANTON**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL07
Objet :	DCM Budget Principal - Admissions en non-valeur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE-1-1_0.xml	text/xml	876 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-02-07 - Budget Principal - Admission en non valeur.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h43min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h44min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h44min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h44min18s	Reçu par le MI le 2024-04-09

SLO

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. BARBARA ET MME LASSALLE

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
- 9 AVR. 2024
Publication
- 9 AVR. 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

**2024-02-08 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES «CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE» SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE «PLANIFICATION DE L'URBANISME» ET SUR LE FINANCEMENT DE L'ABATTOIR D'AUCH**

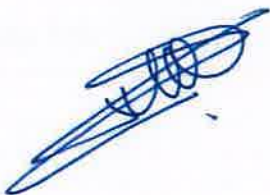
Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que conformément à la réglementation, il convient que le Conseil Municipal de chaque commune de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» se prononce sur le rapport de la CLECT ci-annexé.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ⇒ se prononce favorablement sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» tel que présenté en annexe,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL




Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024  
Le Maire,  
Patrick FANTON





## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL08
Objet :	DCM portant adoption du rapport de la CLECT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	82.5 Ko
Nom original : 2024-02-08 - Adoption rapport de la CLECT.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	417.4 Ko
Nom original : rapport CLETC 26-02-2024.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h45min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h45min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h45min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h45min51s	Reçu par le MI le 2024-04-09

## COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

**Compte-rendu  
26 février 2024**

Présents :

M FORMENT, M BALECH, Mme CHECHAN, M MENDES, Mme LARRIEU, Mme GENIN, M DRUSSEL, M MONNOYEUR, Mme BUREL, M BERNARD

### **// Prise de la compétence « Planification de l'urbanisme »**

#### **1. Communes d'Armous et Cau et de Marseillan**

Dans le cadre de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUI, suite à son adoption par la communauté et les différentes collectivités, il était prévu qu'à la demande des collectivités intéressées, la communauté de communes, actuellement compétente, poursuivrait l'élaboration ou élaborerait un document d'urbanisme sur leur territoire.

Deux communes ont fait savoir qu'elles souhaitaient, pour l'une, élaborer une carte communale (Marseillan), et pour l'autre reprendre la procédure débutée en 2018 (Armous et Cau).

Conformément à la réglementation, il convient que la CLECT soit saisie d'un transfert de charge,

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en régie par l'agent du Pôle aménagement de la communauté de communes.

Le coût a été évalué à

- Armous et Cau : 3 000 €
- Marseillan : 10 000 €

Hors frais d'enquête publique.

La CLECT sera donc appelée à fixer le transfert de charge sur trois ans, durée de mise en place de ses documents+ enquête + études spécifiques externe, soit

- Armous et Cau 4 000 € => 1 333 € par an au titre de l'attribution de compensation
- Marseillan 11 000 € => 3 666 € par an au titre de l'attribution de compensation

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inférieur/supérieur au coût prévisionnel, la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

#### **2. Communes de Mirande et Montesquiou**

Dans le cadre de la poursuite des documents en cours d'élaboration ou de révision, deux communes sont concernées : Mirande et Montesquiou,

Conformément à la réglementation issue du transfert de compétences, les compétences transférées à la collectivité qui a bénéficié du transfert, soit la commune, l'avenant sera contractualisé pour modifier la maîtrise d'ouvrage.

Les frais jusqu'à la fin de la procédure seront à la charge de la collectivité nouvellement compétente et financés par le transfert de charge.

Le coût pour la commune de Mirande est évalué à 7 000 €, fin du contrat et enquête publique en 2024. La durée est donc d'un an.

Le coût pour la commune de Montesquiou est évalué à 23 200 €, soit sur une durée de trois ans 7 333 €/an

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inférieur/supérieur au coût prévisionnel la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

### 3. Transfert de la compétence PLUI.

Suite au transfert de compétences du PLU, la communauté de communes est devenue compétente

Dans le cadre de la charte de gouvernance, les collectivités et la communauté de communes se sont accordées sur une répartition de coûts de la procédure sur cinq ans selon les principes suivants, tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

#### Principes

#### **4 grands principes basés sur l'égalité et la solidarité ont été arrêtés pour le financement du coût**

- **Principe n°1** => Le coût sera partagé entre les communes et la communauté
- **Principe n°2** => La communauté assurera en tout ou partie la charge du personnel
- **Principe n°3** => Le coût pour chaque commune tiendra compte des documents existants sur leur territoire (PLU carte communale ou RNU)
- **Principe n°4** => Les communes ayant un document en cours de révision, compte tenu des frais déjà engagés et des frais qui restent à engager, bénéficieront d'une réduction de financement sur le coût

#### Répartition

La Communauté de commune assurera un financement égal à  
**Coût net du PERSONNEL**

Les communes disposant d'un PLU en cours de révision assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/19 x 50%**

Les communes **disposant d'un PLU** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (cout net ÉTUDES/19) x 40%**

Les communes **centre bourg dotées d'une carte communale** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/2 x (cout net ÉTUDES/19) x 30%)**

Les communes **sous RNU** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/5x (cout net ÉTUDES/19) x 20%)**

Les communes **sous cartes communales** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/9x (cout net ÉTUDES/19) x 10%)**

## SIMULATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

hypothèses de calcul : durée de l'étude: 5 ans			Coût net ETUDES	coût net TOTAL
coût net personnel		45 000,00 €	225 000,00 €	subv 35 %
coût études		10 000,00 €	190 000,00 €	123 500,00 €
<b>répartition coût net ETUDES en fonction des documents existants (PLU révisé-50%), (PLU non révisé +40%), (carte communale des communes bourg +30%) (carte communale 10%) et ( RNU +20%), (Cocom prend en charge Coût net PERSONNEL)</b>				
		<b>total</b>	<b>par an</b>	<b>taux de participation</b>
RNU	Louslitges	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
RNU	Mascaras	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Saint-Christaud	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Mouchès	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
RNU	Marseillan	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Castelnau d'Angles	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
RNU	Armous et Cau	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Monclar sur l'Osse	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
RNU	Lamazère	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Bars	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Saint-Maur	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Pouylebon	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Laas	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale centre Bourg	Bassoues	7 475 €	1 495,00 €	2,14%
PLU Révisé	Montesquiou	3 250 €	650,00 €	0,93%
Carte communale	Estipouy	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
PLU Révisé	Mirande	3 250 €	650,00 €	0,93%
PLU non révisé	Miélan	9 100 €	1 820,00 €	2,61%
Carte communale centre Bourg	L'Isle de Noé	7 475 €	1 495,00 €	2,14%
<b>COCOM</b>		<b>225 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>64,56%</b>
		<b>348 500,00 €</b>	<b>69 700,00 €</b>	

Le coût de la procédure (*bureau d'étude + assistance juridique* annexes) sont actuellement inconnus. Il convient que la CLECT pourcentage de répartition entre les collectivités sur la base de l'estimatif suivant :

Étude (*bureau d'étude + assistance juridique + enquête publique et les frais annexes*) = 190 000 €, cela sur une durée de cinq ans.

C'est donc sur la base de 190 000 € et d'une subvention hypothétique de 35 % que le coût prévisionnel sera à répartir entre les communes sur cinq ans soit un net prévisionnel de 123 500€.

Dans l'hypothèse où le coût des bureaux d'études après ouverture des plis serait supérieur ou inférieur à cette estimation l'attribution de compensation des communes serait revue.

Dans l'hypothèse où, sur la période des cinq ans, des avenants liés à des études complémentaires, à la demande des personnes publiques associées, seraient nécessaires et après examen de l'utilité de la demande par l'assistante juridique, l'attribution de compensation serait revue.

Dans l'hypothèse où le coût final serait supérieur ou inférieur à l'estimation, l'attribution de compensation serait revue.

### **DECISION DE LA COMMISSION :**

**La commission approuve les montants de charges présentés ci-dessous pour les communes d'Armous et Cau, Marseillan, Mirande et Montesquiou ainsi que le financement du futur PLUI.**

## **II/ Financement de l'Abattoir d'Auch**

Suite aux grandes difficultés de l'abattoir d'Auch, les services de l'État ont sollicité les communautés de communes, afin d'apporter une aide financière à cet équipement qui est le seul restant dans le département du Gers.

Lors de la séance du conseil communautaire en date du 31 janvier 2024, les représentants des communes à l'unanimité ont souhaité, par solidarité et considérant l'intérêt pour les éleveurs présents sur leur commune, rembourser à la Communauté de Communes, la charge que lui demande de supporter l'État.

Le Conseil Communautaire avait proposé un partage sous forme de fonds de concours versés par les communes à hauteur de 50% de la somme. Les services de la préfecture ont jugé ce montage illégal car un fond de concours doit obligatoirement financer un équipement communautaire.

Toutefois la communauté ne dispose pas de recettes supplémentaires afin d'équilibrer cette dépense et lui permettant de la payer.

Dans ces conditions, les Attributions de Compensation des communes qui ont donné leur accord seront révisées conformément à l'article 1609 nonies C, 1er bis du V du code général des impôts.

### **DECISION DE LA COMMISSION :**

**La commission approuve la révision du montant des attributions de compensation des communes membres au prorata du nombre d'habitants.**

# COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

## Compte-rendu 26 février 2024

Présents :

M FORMENT, M BALECH, Mme CHECHAN, M MENDES, Mme LARRIEU, Mme GENIN, M DRUSSEL, M MONNOYEUR, Mme BUREL, M BERNARD

### I/ Prise de la compétence « Planification de l'urbanisme »

#### 1. Communes d'Armous et Cau et de Marseillan

Dans le cadre de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUI, suite à son adoption par la communauté et les différentes collectivités, il était prévu qu'à la demande des collectivités intéressées, la communauté de communes, actuellement compétente, poursuivrait l'élaboration ou élaborerait un document d'urbanisme sur leur territoire.

Deux communes ont fait savoir qu'elles souhaitaient, pour l'une, élaborer une carte communale (Marseillan), et pour l'autre reprendre la procédure débutée en 2018 (Armous et Cau).

Conformément à la réglementation, il convient que la CLECT soit saisie d'un transfert de charge,

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en régie par l'agent du Pôle aménagement de la communauté de communes.

Le coût a été évalué à

- Armous et Cau : 3 000 €
- Marseillan : 10 000 €

Hors frais d'enquête publique.

La CLECT sera donc appelée à fixer le transfert de charge sur trois ans, durée de mise en place de ses documents+ enquête + études spécifiques externe, soit

- Armous et Cau 4 000 € => 1 333 € par an au titre de l'attribution de compensation
- Marseillan 11 000 € => 3 666 € par an au titre de l'attribution de compensation

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inférieur/supérieur au coût prévisionnel, la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

#### 2. Communes de Mirande et Montesquiou

Dans le cadre de la poursuite des documents en cours d'élaboration ou de révision, deux communes sont concernées : Mirande et Montesquiou,

Conformément à la réglementation issue du transfert de compétences, les contrats en cours sont transférés à la collectivité qui a bénéficié du transfert, soit la commune. L'avenant sera contractualisé pour modifier la maîtrise d'ouvrage.

Les frais jusqu'à la fin de la procédure seront à la charge de la collectivité nouvellement compétente et financés par le transfert de charge.

Le coût pour la commune de Mirande est évalué à 7 000 €, fin du contrat et enquête publique en 2024. La durée est donc d'un an.

Le coût pour la commune de Montesquiou est évalué à 23 200 €, soit sur une durée de trois ans 7 333 €/an

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inférieur/supérieur au coût prévisionnel la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

### 3. Transfert de la compétence PLUI.

Suite au transfert de compétences du PLU, la communauté de communes est devenue compétente

Dans le cadre de la charte de gouvernance, les collectivités et la communauté de communes se sont accordées sur une répartition de coûts de la procédure sur cinq ans selon les principes suivants, tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

#### Principes

#### **4 grands principes basés sur l'égalité et la solidarité ont été arrêtés pour le financement du cout**

- **Principe n°1** => Le cout sera partagé entre les communes et la communauté
- **Principe n°2** => La communauté assurera en tout ou partie la charge du personnel
- **Principe n°3** => Le cout pour chaque commune tiendra compte des documents existants sur leur territoire (PLU carte communale ou RNU)
- **Principe n°4** => Les communes ayant un document en cours de révision, compte tenu des frais déjà engagés et des frais qui restent à engager, bénéficieront d'une réduction de financement sur le cout

#### Répartition

La Communauté de commune assurera un financement égal à  
**Coût net du PERSONNEL**

Les communes disposant d'un PLU en cours de révision assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/19 x 50%**

Les communes **disposant d'un PLU** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (cout net ÉTUDES/19) x 40%**

Les communes **centre bourg dotées d'une carte communale** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/2 x (cout net ÉTUDES/19) x 30%)**

Les communes **sous RNU** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/5x (cout net ÉTUDES/19) x 20%)**

Les communes **sous cartes communales** assureront un financement égal à  
**Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/9x (cout net ÉTUDES/19) x 10%)**

## SIMULATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

hypothèses de calcul : durée de l'étude: 5 ans			Coût net ETUDES	coût net TOTAL
coût net personnel	45 000,00 €	225 000,00 €	subv 35 %	348 500,00 €
coût études	10 000,00 €	190 000,00 €	123 500,00 €	
répartition coût net ETUDES en fonction des documents existants (PLU révisé-50%), (PLU non révisé +40%), (carte communale des communes bourg +30%) (carte communale 10%) et ( RNU +20%), (Cocom prend en charge Coût net PERSONNEL)				
		<b>total</b>	<b>par an</b>	<b>taux de participation</b>
RNU	Louslitges	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
RNU	Mascaras	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Saint-Christaud	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Mouchès	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
RNU	Marseillan	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Castelnau d'Angles	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
RNU	Armous et Cau	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Monclar sur l'Osse	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
RNU	Lamazère	6 760 €	1 352,00 €	1,94%
Carte communale	Bars	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Saint-Maur	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Pouylebon	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale	Laas	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
Carte communale centre Bourg	Bassoues	7 475 €	1 495,00 €	2,14%
PLU Révisé	Montesquiou	3 250 €	650,00 €	0,93%
Carte communale	Estipouy	6 572 €	1 314,44 €	1,89%
PLU Révisé	Mirande	3 250 €	650,00 €	0,93%
PLU non révisé	Miélan	9 100 €	1 820,00 €	2,61%
Carte communale centre Bourg	L'Isle de Noé	7 475 €	1 495,00 €	2,14%
<b>COCOM</b>		<b>225 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>64,56%</b>
		348 500,00 €	69 700,00 €	



Le coût de la procédure (*bureau d'étude + assistance juridique* annexes sont actuellement inconnus. Il convient que la CLECT pourcentage de répartition entre les collectivités sur la base de l'estimatif suivant :

Étude (*bureau d'étude + assistance juridique + enquête publique et les frais annexes*) = 190 000 €, cela sur une durée de cinq ans.

C'est donc sur la base de 190 000 € et d'une subvention hypothétique de 35 % que le coût prévisionnel sera à répartir entre les communes sur cinq ans soit un net prévisionnel de 123 500€.

Dans l'hypothèse où le coût des bureaux d'études après ouverture des plis serait supérieur ou inférieur à cette estimation l'attribution de compensation des communes serait revue.

Dans l'hypothèse où, sur la période des cinq ans, des avenants liés à des études complémentaires, à la demande des personnes publiques associées, seraient nécessaires et après examen de l'utilité de la demande par l'assistante juridique, l'attribution de compensation serait revue.

Dans l'hypothèse où le coût final serait supérieur ou inférieur à l'estimation, l'attribution de compensation serait revue.

### **DECISION DE LA COMMISSION :**

**La commission approuve les montants de charges présentés ci-dessous pour les communes d'Armous et Cau, Marseillan, Mirande et Montesquiou ainsi que le financement du futur PLUI.**

## **II/ Financement de l'Abattoir d'Auch**

Suite aux grandes difficultés de l'abattoir d'Auch, les services de l'État ont sollicité les communautés de communes, afin d'apporter une aide financière à cet équipement qui est le seul restant dans le département du Gers.

Lors de la séance du conseil communautaire en date du 31 janvier 2024, les représentants des communes à l'unanimité ont souhaité, par solidarité et considérant l'intérêt pour les éleveurs présents sur leur commune, rembourser à la Communauté de Communes, la charge que lui demande de supporter l'État.

Le Conseil Communautaire avait proposé un partage sous forme de fonds de concours versés par les communes à hauteur de 50% de la somme. Les services de la préfecture ont jugé ce montage illégal car un fond de concours doit obligatoirement financer un équipement communautaire.

Toutefois la communauté ne dispose pas de recettes supplémentaires afin d'équilibrer cette dépense et lui permettant de la payer.

Dans ces conditions, les Attributions de Compensation des communes qui ont donné leur accord seront révisées conformément à l'article 1609 nonies C, 1er bis du V du code général des impôts.

### **DECISION DE LA COMMISSION :**

**La commission approuve la révision du montant des attributions de compensation des communes membres au prorata du nombre d'habitants.**

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARA ET MME LASSALLE

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
- 9 AVR. 2024
Publication
- 9 AVR. 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

**2024-02-09 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN DOJO, VESTIAIRES ET SALLE DE RECEPTION.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un dojo, vestiaires et salle de réception sur le site du parc des sports dans un bâtiment existant, désaffecté depuis plusieurs années. Il s'inscrit dans nos démarches de sobriétés énergétiques et foncières, de réutilisation d'un bien inutilisé, situé stratégiquement sur un site regroupant déjà plusieurs équipements sportifs (pala, tennis, rugby,...). Ces travaux d'intérêt territorial constitue un projet structurant à l'échelle du territoire et s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Le montant global du projet s'élève à 723 000 € HT.

Monsieur Le Maire rappellera les subventions déjà octroyées pour la création des vestiaires :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 59 587,08 € (correspondant au solde restant à percevoir de la subvention 2020 sur les travaux sur le site du parc des sports).
- La Région pour 17 000 €.

Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal de revoir le plan de financement comme ci-après, en sollicitant, sur la partie construction d'un dojo, salle de réception, la Région au niveau du programme équipements sportifs et la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Le plan de financement de cette opération serait :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Construction Vestiaires	170 200,00	Etat – DETR	59 587,08 €
		Région Occitanie	17 000,00 €
		DDR+	34 040,00 €
		Etat Fonds vert	25 532,92 €
		Autofinancement	34 040,00 €
Construction DOJO, Salle de Réception, Parties communes	552 800,00	Etat – Fonds vert	253 147,08 €
		DDR+	110 560,00 €
		Région Occitanie	40 000,00 €
		Communauté de Communes	15 000,00 €
		Autofinancement	134 092,92 €
<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>723 000,00</b>	<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>723 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

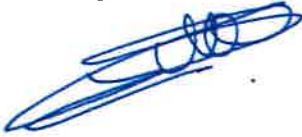
- approuve le projet présenté
- approuve le plan de financement ci-dessus
- autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département du Gers, de la Région Occitanie, de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024

Le Maire,  
Patrick FANTON

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL



S<sup>2</sup>LOW

Tiers de télétransmission multiprotocoles

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Número de l'acte : **DCM240409CL09**  
Objet : **DCM portant demande de subvention pour travaux création dojo, vestiaires et salle de réception**  
Type de transaction : **Transaction d'actes**  
Date de la décision : **2024-03-28 00:00:00+01**  
Nature de l'acte : **Délibérations**  
Documents papiers complémentaires : **NON**  
Classification matières/sous-matières : **7.5 - Subventions**  
Identifiant unique : **032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE**  
URL d'archivage : **Non définie**  
Notification : **Non notifiée**

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	922 0
Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	135.6 Ko
Nom original : 2024-02-09 - Dde subv pour cx creation dojo, vestiaires et salle de reception.pdf		
Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h46min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h46min45s	Accepté par le TDT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h46min48s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	9 avril 2024 à 14h47min00s	Reçu par le MI le 2024-04-09

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 28 Mars 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. BARBARA ET MME LASSALLE

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
- 9 AVR. 2024
Publication
- 9 AVR. 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

**2024-02-10 : DECISIONS**

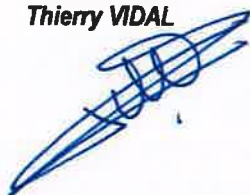
Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

N°	OBJET	Date
DEC240216_004	Décision portant avenant N° 4 au PLU pour un montant de 850 €.H.T. pour une réunion publique supplémentaire	16/02/2024
DEC240219_005	Décision portant location temporaire de locaux activité tertiaire au GOE T034 dont le siège est fixé à MEZE (34140) à l'Espace des Clarisses à compter du 01-03-2024 pour un loyer mensuel de 623,10 €.T.T.C.	16/02/2024
DEC240318_006	Décision en vue signer une convention d'honoraires avec le Cabinet Bouyssou, sis à Toulouse afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire SCI SIMON INVEST devant le Tribunal Administratif pour un montant de 1 560 €	18/02/2024
DEC240319_007	Décision portant demande de subvention auprès du fonds vert pour travaux rénovation énergétique d'un bâtiment existant pour l'accueil d'un dojo et d'une salle de réception	19/03/2024

**Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte.**

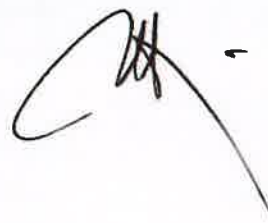
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL




Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024

Le Maire,  
Patrick FANTON



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL10
Objet :	DCM décisions du maire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE-1-1_0.xml	text/xml	851 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-02-10 - Décisions.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h47min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h47min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h47min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h47min43s	Reçu par le MI le 2024-04-09